



M. Guillaume PEPY
Président du Directoire SNCF
2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE S DENIS Cedex

M. Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines SNCF
2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Saint-Denis, le 13 septembre 2019.

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

À la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du 30 août 2019 et de la réunion de concertation du 03 septembre 2019 qui n'ont apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose **un préavis de grève qui débutera le lundi 23 septembre 2019 à 20h00 et qui prendra fin le mercredi 25 septembre 2019 à 08h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du Groupe Public Ferroviaire ainsi que tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 30 août, ce préavis est motivé par :

- *La Fédération SUD-Rail dénonce la mise en place d'un « mauvais pacte ferroviaire », suite à la loi votée en 2018, avec « l'éclatement de la SNCF dans un système à cinq SA indépendantes, elles-mêmes redécoupées en activités », SUD-Rail craint particulièrement « une volonté de liquider, en quelques mois seulement, des droits sociaux et du statut du personnel »*
- *La Fédération SUD-Rail dénonce, parallèlement, « la politique de suppression d'emplois menée par la direction SNCF sous prétexte de digitalisation, de productivité ou d'ouverture à la concurrence », ainsi que « les conditions déplorables dans lesquelles ces restructurations sont menées ». « Les politiques menées par la direction et le gouvernement génèrent un niveau inégalé de souffrance au travail »*
- *La Fédération SUD-Rail, dans ce contexte, revendique des garanties pérennes sur les acquis sociaux des cheminots dans le cadre du nouveau pacte social, une prise de position claire de l'entreprise sur la non-régression sociale dans la négociation de la convention collective nationale par rapport aux éléments du statut et des règlements SNCF, ainsi que sur le maintien du régime spécial cheminot.*

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail :

Éric MEYER